



Circulaire 6745

du 09/07/2018

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Inscriptions au module pédagogique de la formation à la fonction de directeur dans l'enseignement de promotion sociale. ADDENDUM à la circulaire n°6710

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : tous

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Formations, brevets,
Fonctions de sélection,
inscriptions

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux organisations syndicales ;

Signataire

Ministre / Jacques LEFEBVRE, Directeur général
Administration : Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

Objet : Organisation de module pédagogique de la formation à la fonction de directeur pour les membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que le délai pour vous inscrire au module pédagogique de la formation à la fonction de directeur pour les membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles est prolongé jusqu'au **20 août 2018**.

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à cette formation sont invités à remplir le formulaire repris sur le site internet suivant :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/brevets/>

J'attire aussi votre attention sur le fait que les candidats devront ensuite envoyer une copie de leur carte d'identité ainsi que le règlement d'ordre intérieur de l'I.E.P.S.C.F. de Fléron, dont ils auront visé la dernière page pour approbation, par lettre recommandée à l'adresse reprise ci-dessous pour le **20 août** au plus tard. **Tout oubli entraînera de facto le refus du candidat.**

**Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-
Bruxelles de Fléron
9 rue Charles Deliège
4623 FLERON-MAGNEE**

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de M. LIJNEN Nicolas (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général